

# LE CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE DES ASSOCIATIONS

Vous êtes passionné de sport ? De culture ? Vous êtes tourné vers les autres ? Vous ou vos enfants êtes membres d'une association ?

- PROFITEZ PERSONNELLEMENT DES AVANTAGES OFFERTS PAR LE CRÉDIT MUTUEL.

# 50€ POUR VOUS<sup>(1)</sup>

OFFERTS SUR VOTRE LICENCE  
OU COTISATION ANNUELLE.

EN PLUS, VOUS PROFITEZ D'UNE OFFRE  
DE BIENVENUE EXCLUSIVE



- BÉNÉFICIEZ DE NOTRE OFFRE DE BIENVENUE ET FAITES-EN PROFITER VOTRE ASSOCIATION.

# 50€ POUR VOTRE ASSOCIATION<sup>(2)</sup>

CHAQUE FOIS QU'UN DES LICENCIÉS  
OU ADHÉRENTS FAIT VALOIR SON  
CHÈQUE AVANTAGE ET DEVIENT  
CLIENT DU CRÉDIT MUTUEL.

(1) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre votre association et le Crédit Mutuel du Sud Est. Offre soumise à conditions, réservée aux personnes physiques majeures et capables, valable du 01/01/2012 au 31/12/2012, pour toute entrée en relation d'un adhérent de l'association auprès d'une Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est avec souscription d'un Eurocompte et d'un produit complémentaire parmi les familles : épargne, crédit à la consommation, crédit immobilier, assurances (auto, habitation, prévoyance, santé), forfait de téléphonie avec engagement, Crédit Mutuel Protection Vol, dans un délai de 6 mois à compter de la souscription du premier contrat. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est. Les 50 € de l'adhérent seront versés pour toute ouverture au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est, sur présentation d'un justificatif et à hauteur de coût réel sans excéder 50 €.

(2) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association et le Crédit Mutuel du Sud Est. Offre soumise à conditions valable du 01/01/2012 au 31/12/2012. Pour toute ouverture par un adhérent de l'association d'un Eurocompte et d'un produit complémentaire parmi les familles : épargne, crédit à la consommation, crédit immobilier, assurances (auto, habitation, prévoyance, santé), forfait de téléphonie avec engagement, Crédit Mutuel Protection Vol, dans un délai de 6 mois à compter de la souscription du premier contrat. L'association recevra un chèque de 50 € sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est.